


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT M17M20 MASCULIN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M17-M20 MASCULIN	 FFvolley Ligue Bourgogne Franche-Comté
Catégorie	M17 et M20 Masculin	
Abréviation	BFC M17M20 M	
Commission sportive référente	CSR	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité
Date limite d'engagement	07/10/2017
Groupement de licenciés	OUI
Bassin de pratique et option « open »	OUI

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley ball
Option OPEN autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Catégories autorisées	
M15 Avec un double surclassement National - Régional	Oui
M17	Oui
M20	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN	3
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	illimité
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	illimité

Art 5 – CALENDRIER

Plage d'implantation autorisée	Samedi 11h-18h dimanche 11h-15h
Modification d'implantation autorisée	OUI
Délais minimum d'acceptation par les 2 clubs	48h avant la rencontre
Modification de la commission sportive	Oui (en cas de force majeure)

Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

Saisie des résultats sur le site FFVB	Avant 20h00 le jour de la rencontre
GSA responsable de l'envoi des Feuilles De Match	GSA organisateur par courrier ou via l'espace club
Adresse d'expédition des feuilles de match papier (fiche de tournoi disponible sur le site de la ligue) : <i>LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE VOLLEY-BALL</i> <i>MAISON REGIONALE DES SPORTS</i> <i>3, AVENUE DES MONTBOUCONS</i> <i>25000 BESANCON</i> Envoi des feuilles de matchs scannées complètes via l'espace club FFVB	

La feuille de match doit être postée le jour même de la rencontre (le cachet de la poste daté du 1^{er} jour ouvré suivant la rencontre faisant foi) ou téléchargée via l'espace club.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

Championnat en matchs simples aller-retour de 3 sets gagnants de 25 points (type championnats seniors).

1^{ère} PHASE

Les équipes sont affectées par la CSR dans 2 poules géographiques en tenant compte du classement 2016-2017 (dans la mesure du possible). Épreuve en matchs Aller-Retour du 14/10/2017 au 05/02/2018.
Classement par poule de 1 à 5.

2^{ème} PHASE

Les poules A et B se croisent (Les 3 premiers joueront en PLAY-OFF, les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème} en poules de classement).

Un classement final du championnat Bourgogne Franche-Comté, est alors définitif :

- Play-off classement de 1 à 6
- Poule de classement de 7 à 10

Les résultats obtenus durant la 1^{ère} phase, contre l'autre (les autres) équipe(s) qualifiée(s) de la même poule sont conservés en Play Off et en Play Down de la phase 2 - Chaque équipe rencontrera donc les deux (ou trois) équipes qualifiées de l'autre poule en match aller/retour.

DEROULEMENT DES RENCONTRES PLAY OFF (1 ^{er} à 3 ^{ème})					
Phase 2	Date	Matchs			Poule Recevant
ALLER	03/03/2018	1B/3A	2B/2A	3B/1A	B
	17/03/2018	1A/2B	2A/1B	3A/3B	A
	24/03/2018	1B/1A	2B/3A	3B/2A	B
RETOUR	07/04/2018	1A/3B	2A/2B	3A/1B	A
	28/04/2018	1B/2A	2B/1A	3B/3A	B
	05/05/2018	1A/1B	2A/3B	3A/2B	A

DEROULEMENT DES RENCONTRES POULE DE CLASSEMENT (4 ^{ème} -5 ^{ème})				
Phase 2	Date	Matches		Poule Recevant
ALLER	03/03/2018	4B/5A	5B/4A	B
	17/03/2018	4A/4B	5A/5B	A
RETOUR	07/04/2018	5A/4B	4A/5B	A
	28/04/2018	4B/4A	5B/5A	B

Art 9 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif.

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et récupère les DAF.

Art 10 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit la feuille de match sous son contrôle. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Les feuilles de matchs simplifiées sont acceptées (disponible sur le site de la ligue).

Si une équipe est incomplète (5 joueurs(ses)), elle peut participer et n'aura pas de retrait de point (-1 en cas de forfait sur chaque rencontre) mais ne pourra pas marquer des points au classement. L'adversaire marquera les points qui lui sont attribués selon le résultat. Si moins de 5 joueurs, l'équipe est déclarée forfait.

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est envoyée à l'inscription.

En cas de joueur non licencié, ou défaut de surclassement, l'équipe perd ses rencontres par pénalité (0 point, 25-00 25-00), si 5 joueurs sont régulièrement qualifiés. Si moins de 5 joueurs régulièrement qualifiés l'équipe est déclarée forfait (-1 point, 25-00, 25-00).

Art 12 – DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé aux 2 phases du championnat.

Art 13 – ARBITRAGE

Le GSA organisateur doit fournir un arbitre jeune pour chaque journée